

LA COURONNE
CHARENTE

AVIS D'APPEL PUBLIC À CANDIDATURE

ORGANISATION DES ANIMATIONS DE NOËL Ville de La Couronne



1 Place de l'Hôtel de Ville
16400 La Couronne
-
www.lacouronne.fr
f Ville de La Couronne
© Lacouronnemaville



AVIS D'APPEL PUBLIC À CANDIDATURE

I. AUTORITE TERRITORIALE :

La Ville de La Couronne représentée par son Maire en exercice Monsieur Jean-François DAURÉ,
Mairie de La Couronne
1 place de l'hôtel de ville
16400 LA COURONNE

II. OBJET DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC À CANDIDATURE :

Le présent appel à candidature porte sur la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public, dans le cadre de l'organisation des animations de Noël, pour l'exploitation de stands, dans la ville de La Couronne, le 15 et 16 décembre 2023, d'artisans, d'artistes et de créateurs dans des domaines variés.

Toutes les propositions hétérogènes seront étudiées.

Par cette autorisation, la Ville accorde à l'organisateur un droit d'occupation temporaire d'emplacements du domaine public sur son territoire.

III. DESCRIPTION DE L'OCCUPATION :

Il s'agit de mettre à disposition, dans le but de dynamiser l'animation du territoire par l'organisation des animations de Noël, le lieu suivant :

- Place du Champ de Foire sous tivolis

L'animation de Noël s'organisera comme suit :

- déballage à partir de 14 h 00, le vendredi
- exploitation commerciale de 17h30 à 23h00 le vendredi et 9h00 à 23h00 le samedi
- emballage de 23h00 à minuit le samedi

Conditions de l'occupation

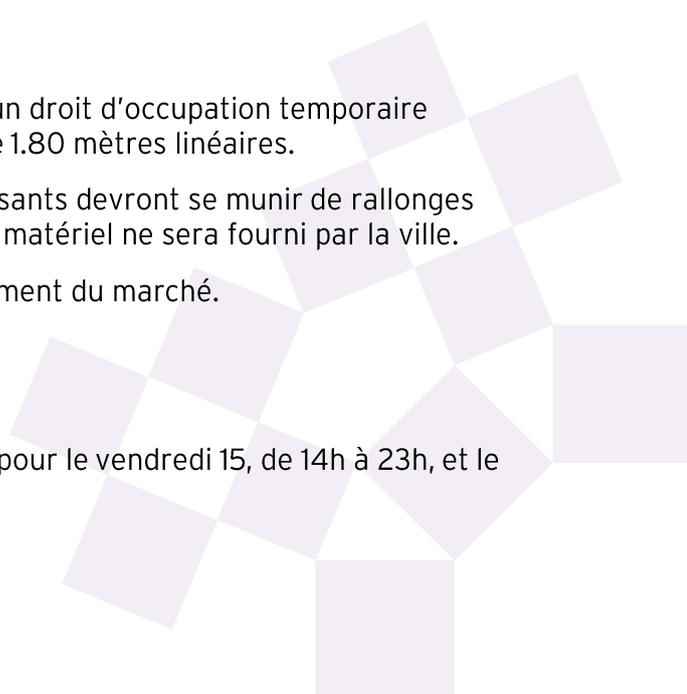
Par cette autorisation, la Ville accorde au bénéficiaire un droit d'occupation temporaire d'exploiter le domaine public pour 30 emplacements de 1.80 mètres linéaires.

Afin de bénéficier de l'alimentation électrique, les exposants devront se munir de rallonges électriques et un adaptateur « type européen ». Aucun matériel ne sera fourni par la ville.

La présence de véhicule est interdite durant le déroulement du marché.

IV. DUREE DE L'EXPLOITATION :

L'Autorisation d'Occupation Temporaire est consentie pour le vendredi 15, de 14h à 23h, et le samedi 16 décembre 2023, de 9h00 à minuit.



Prise d'effet et la durée :

Autorisation précaire et révocable de la durée de la manifestation à compter de sa date de délivrance.

Propreté du marché :

Les emplacements doivent être maintenus propres durant le déroulement ainsi qu'à l'issue de l'animation de Noël. Les exposants sont dans l'obligation d'utiliser des sacs d'emballage biodégradables.

Mesures sanitaires :

L'animation de Noël ne pourra se dérouler que dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. La ville se réserve le droit d'annuler en fonction de l'évolution de la crise sanitaire actuelle.

Domanialité publique :

L'organisation de la présente consultation ne concerne ni un marché public, ni une délégation de service public mais la délivrance d'une AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) du domaine public avec arrêté de permis de stationnement régi par le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2122-1-1.

V. INSCRIPTIONS ET ADMISSIONS :

L'animation de Noël sur la Place du Champ de Foire est ouverte aux professionnels et amateurs, sur réservation, le nombre de stands étant limités.

Les exposants retenus s'engagent à être présents, les jours des animations de Noël, en respectant les horaires. Le non-respect des horaires aura pour conséquence l'exclusion de l'exposant. Les demandes d'admissions seront examinées par l'organisateur qui se réserve le droit de les accepter ou les refuser selon les places disponibles et en fonction de la profession du demandeur ou des objets présentés.

Après acceptation de leur dossier, les exposants retenus recevront une confirmation d'inscription avec contrat de réservation à retourner dûment complétée pour garantir leur participation.

VI. VENTE DE BOISSONS :

Seuls les stands de buvettes sont autorisés à vendre des boissons avec ou sans alcool à consommer sur place. Ces stands seront tenus par les associations de la Ville de La Couronne.

VII. LES CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Les professionnels et amateurs sont invités à déposer leur candidature en retournant le dossier de candidature dûment complété et accompagné impérativement des pièces listées ci-dessous à l'adresse suivante

Mairie de La Couronne
Service Vie associative et animation du territoire
1 Place de l'hôtel de ville
16400 LA COURONNE



Date de clôture des candidatures : jeudi 30 novembre 2023

PIECES A FOURNIR :

Pour les professionnels :

- Une copie de la carte d'artisans (registre des métiers), d'artiste libre, de producteur, un extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (datant de moins d'un mois), une copie de la carte 3 volets permettant l'exercice d'une activité non sédentaire, attestation d'un statut d'auto-entrepreneur.
- Une attestation d'assurance civile et professionnelle spécifiant la garantie pour participer aux foires et aux marchés.
- Une copie de votre pièce d'identité (recto-verso)
- Le dossier de candidature complété, daté et signé.

Pour les amateurs :

- Une copie de votre pièce d'identité (recto-verso).
- Une attestation sur l'honneur de non-participation à deux autres manifestations.
- Le dossier de candidature complété, daté et signé.

